Centre Hospitalier de Condom

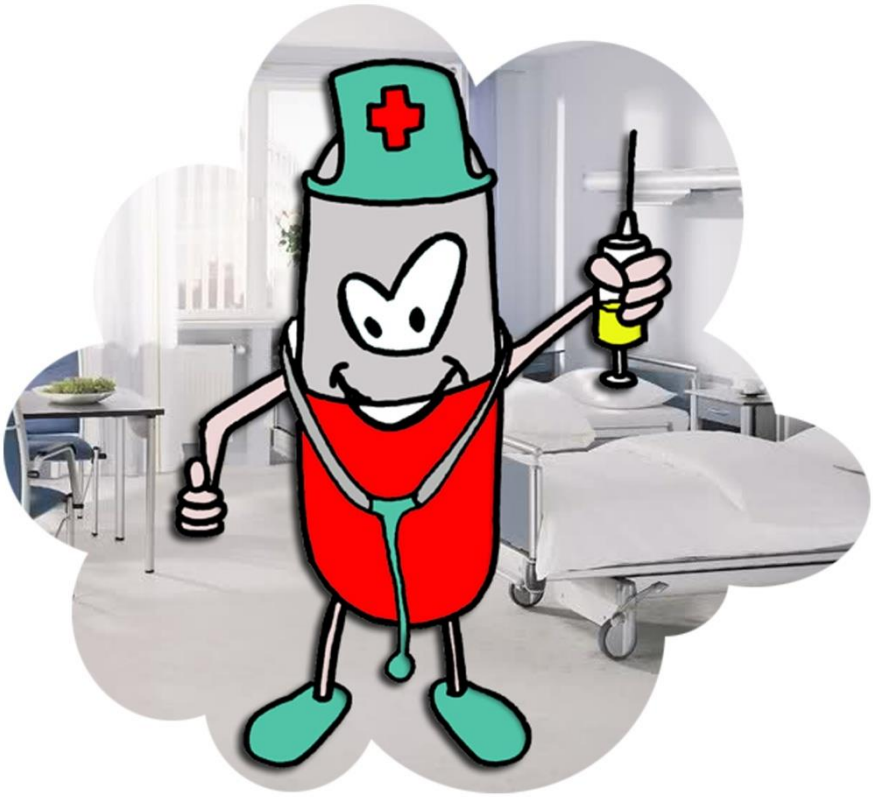

LIVRET D'ACCUEIL A L'USAGE DES STAGIAIRES

21, avenue Maréchal Joffre
32100 Condom
Tél : 05.62.28.20.77

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Bonjour,

Vous êtes étudiant(e) en soins infirmiers ou stagiaire d'une profession paramédicale, vous préparez un brevet d'études ou un certificat d'aptitude professionnelle, vous suivez un stage de formation alternée, nous sommes ravis de vous accueillir.

Le présent document a pour but de faciliter votre arrivée dans l'établissement et de permettre le bon déroulement de votre stage.

Il comporte :

Présentation de l'établissement 2

Organigramme de la direction 4

Encadrement des stagiaires 5

Présentation des unités de soins et de vie 6

Hygiène et gestioNs des risques 13

Informations pratiques 18

Vos droits et devoirs 20

Charte d'encadrement des étudiants en stage au Centre Hospitalier de Condom 21

QUESTIONNAIRE DE FIN DE STAGE 23

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement et espérons que ce stage répondra à vos attentes.

Pour tout renseignement, le cadre de santé et l'équipe soignante du service sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

- ***Un peu d'histoire***

Ancien Hôpital du Pradau ou de la « Manufacture »

Il n'est pas possible de donner, avec précision, la date de la construction de cet établissement, fondé par une pieuse Femme Marie BARBE, près de l'ancienne porte du Pradau, et sur une partie de l'ancien hospice, actuel hôpital.

Nous pouvons sans exagération faire remonter cette construction aux premières années du XIIIème siècle, puisque en 1212, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Agen et le comte de Montfort adjugeaient définitivement à l'abbé de Condom la direction de cette maison hospitalière.

L'abbé dut confier le gouvernement à l'un des ordres religieux hospitaliers qui fleurissaient à cette époque.

L'existence simultanée de ces religieux à la tête de l'hôpital, semble indiquer qu'il était affecté aux pauvres ou malades des deux sexes. Ces hospitaliers dont l'ordre nous est inconnu, sont évidemment visés dans les bulles d'Innocent IV, datés de Lyon, 4 septembre 1245, et de Latran, 3 mars 1254, interdisant aux habitants de Condom de donner ou aliéner au préjudice de l'abbé en faveur des templiers, hospitalier ou autres religieux, les biens qu'ils tenaient du monastère.

Nous n'avons pas de données sur les dispositions primitives des bâtiments dénaturés par les constructions postérieures ; nous savons toutefois qu'ils étaient adossés aux murs de la ville près de la porte du Pradau et nous avons lieu de croire que la chapelle longeait la rue et était attenante aux remparts ; il existe encore de ce côté une série d'arcs à ogive, enchâssés dans le mur.

Alain GEAY
(archiviste)

Dénomination sociale : Centre Hospitalier de Condom

Adresse : 21 Avenue Maréchal Joffre – 32100 CONDOM

Forme juridique : Etablissement public de santé
FINESS 320780133
SIREN 263200057

Nombre de salariés : 201 agents au 31 décembre 2015

Capacité d'accueil :

- **Trois services de soins**
  - **Service des Urgences / SMUR**
  - **Service de médecine polyvalente**
  - **Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)**

- **Un service hébergement:**
  - **Unité de soins de longue durée (USLD)**
  - **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

- **Un plateau technique**
  - **Imagerie Médicale**
  - **Consultations externes**
  - **Rééducation**
  - **Service social**
  - **Pharmacie à usage interne**

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION

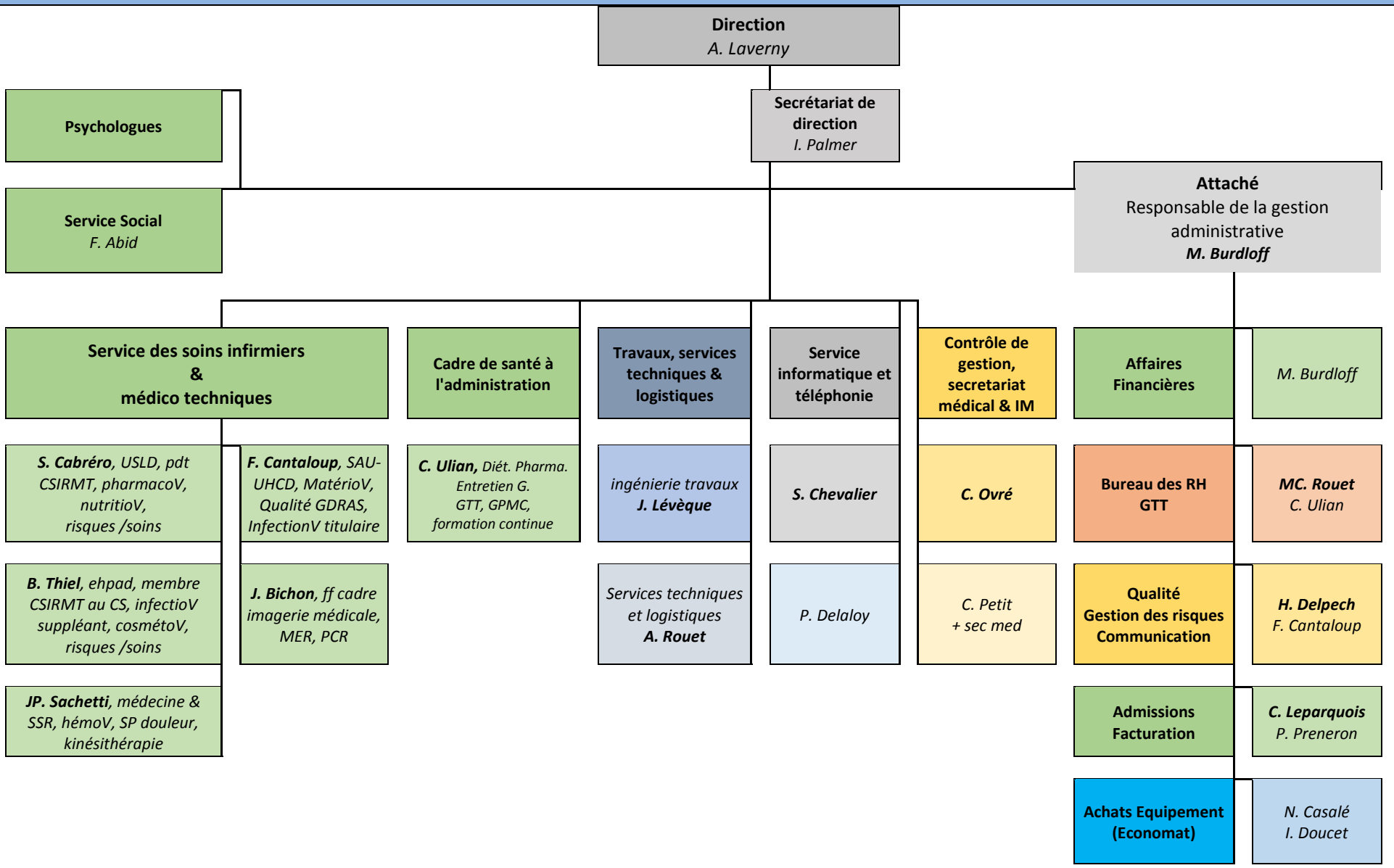

ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Le rôle du cadre (maître de stage) du service est axé sur :

• L'organisation de l'accueil du stagiaire
• La mise à disposition du ou des référents
• La programmation des évaluations (mi stage et fin de stage)
• La supervision de la progression
• La médiation en cas de difficultés

La mission prépondérante du référent (tuteur de stage) est la guidance dans l'apprentissage sur le terrain de « Savoir Faire » et de « Savoir Etre ». Le référent est pour le stagiaire, celui qui :

• Prend note des objectifs, institutionnels et personnels, afférents au stage
• S'informe des pré-requis
• Favorise le développement de ses connaissances en l'aidant à élargir ses centres d'intérêt, à chercher des informations
• L'oriente dans les prises en charge des patients
• L'aide à faire les liens entre la théorie et la pratique
• Délègue des soins en fonction de son niveau d'acquisition théorique et technique
• Se porte garant des prestations apportées aux patients
• L'initie aux méthodes thérapeutiques spécifiques au domaine des soins, l'invite à prendre une place dans l'équipe de soins
• Reste à l'écoute de ses attentes et préoccupations.

L'équipe soignante (encadrant de proximité) qui participe également à l'encadrement :

• Met à disposition du stagiaire les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement du service
• Prend connaissance des objectifs dans le carnet de stage et/ou porte folio restant à disposition
• Soutient le stagiaire dans la recherche de situations lui permettant d'évoluer en respectant son rythme d'apprentissage
• Participe à l'évaluation des compétences de stage et / ou de mise en situation professionnelle (MSP)

PRESENTATION DES UNITES DE SOINS ET DE VIE

I – LES SERVICES DE SOINS

• URGENCES / SMUR

Le service des Urgences accueille toute personne qui se présente, quelle que soit sa pathologie ou sa couverte sociale, assure les soins aux patients ne nécessitant pas d'hospitalisation, mais également la prise en charge immédiate et l'orientation des personnes qui doivent être hospitalisées.

L'équipe se compose de :

- plusieurs médecins urgentistes détachés du Centre Hospitalier d'Auch, présents à tour de rôle sur des permanences de 24 heures.
- d'un cadre de santé, présent du lundi au vendredi
- d'une équipe paramédicale de 12 infirmier(e)s et 6 aide-soignant(e)s positionné(e)s selon un roulement (Horaire jour 8h à 20h – nuit 20h à 8h).

Le service mobile d'urgence et de réanimation, *ou* ***SMUR,*** dont l'équipe d'intervention composée d'un médecin, d'un infirmier diplômé d'état et d'un aide-soignant se déplace en véhicule léger, équipé du matériel nécessaire à la prise en charge des urgences vitales, à la demande du SAMU / Centre 15.

Les patients sont pris en charge en extra-hospitalier, à leur domicile, sur la voie publique, sur leur lieu de travail, par exemple et sont ensuite dirigés vers la structure la mieux adaptée à leur état. Le SMUR est destinée à délivrer des soins intensifs ou bien à effectuer des transports entre hôpitaux lorsqu'un patient nécessite des soins ou une surveillance médicale intensifs pendant son trajet.

• SERVICE DE MEDECINE POLYVALENTE

Le service dispose de 20 lits répartis en 6 chambres doubles et 8 chambres individuelles.

L'équipe médicale est constituée :

- d'un praticien à temps plein, présent dans le service du lundi au vendredi. (au-delà des horaires de présence sur site, une astreinte est assurée)

- d'un cadre de santé qui assure la gestion et l'organisation du service,

- d'infirmiers(es) de jour,
  - 1 le matin
  - 1 l'après-midi
  - 1 en coupure du lundi au vendredi

- d'aide-soignant(e)s de jour
  - 1 matin
  - 1en 12 heures (9h - 21h)

- d'agents des services hospitaliers (8h - 20h)

La surveillance de nuit est assurée par un(e) infirmier(e) et d'un(e) aide-soignant(e) de 21h à 7h.

L'objectif du service est :

- traiter les pathologies médicales et gériatriques
- prendre en charge les malades en phase initiale de la pathologie
- affiner un diagnostic à l'aide d'examens appropriés
- mettre en place un traitement, le plus souvent par voie parentérale
- rechercher des solutions pour le devenir du patient

• SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

L'hôpital de Condom comprend un service de 20 lits répartis dans 14 chambres : 8 individuelles, 6 doubles.

L'équipe est composée :

- d'un médecin attitré, présent dans le service du lundi au vendredi. Au-delà des horaires de présence sur site, une astreinte est assurée.
- d'un cadre de santé présent du lundi au vendredi.
- d'infirmier(e)s de jour (8h à 20h)
- d'aide-soignant(e)s de jour (6h45 -14h45 et 9h15 -21h15)
- d'agents des services hospitaliers (8h à 20h)

La surveillance de nuit est assurée par un(e) infirmier(e) du service des urgences et un(e) aide-soignant(e) (21h à 7h)

La vocation du service vise à ré autonomiser la personne dans un objectif de réinsertion au domicile ou au substitut de domicile après stabilisation de son état.

- Les patients accueillis sont majoritairement issus de transferts en provenance du service médecine, et des établissements sanitaires environnants.
- Les patients peuvent être également adressés par leurs médecins traitants
- Le séjour débute par une évaluation médicale et sociale au cours de laquelle est élaboré un projet de prise en charge, avec le patient, l'équipe soignante et la famille.
- Le projet thérapeutique mis en œuvre durant l'hospitalisation peut comprendre différents volets, tels que le suivi des maladies, le dépistage et traitement des facteurs de risque, traitement de la douleur et des plaies chroniques.

II – LES SERVICES D'HEBERGEMENT

• UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE

Cette unité de 35 lits répartis en chambres individuelles ou doubles, rattachée au centre hospitalier est destinée à l'hébergement des personnes ne disposant plus de leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante et des soins prolongés.

L'unité est composée d'un médecin gériatre, d'un cadre de santé et d'une équipe pluridisciplinaire :

- d'infirmier(e)s
  - 1 matin (6h45 - 14h15)
  - 1 l'après-midi (13h45 - 21h15)

- d'aide-soignant(e)s
- d'agents des services hospitaliers

} 6h45 - 14h15 / 13H45 - 21H15 ou 8h - 20h
6h45 - 14h15 / 13h45 - 21h15 + Dimanches et jours fériés en coupure.

- psychologue
- diététicienne
- assistante de service social

La nuit, sont présents dans le service : une infirmier(e) et deux aide-soignant(e)s ou un(e) infirmier(e), un(e) aide-soignant(e) et un agent des services hospitaliers de 21h à 7h.

Les repas de midi sont servis à la salle de restaurant, le soir ils sont pris en chambre.
Des animations sont proposées régulièrement et un planning mensuel est affiché.

Les missions du service sont d'assurer aux patients les soins médicaux et techniques, les soins relationnels, curatifs, palliatifs et la réadaptation.

- Prévenir l'apparition ou l'aggravation de la dépendance en maintenant les capacités restantes,
- Elaborer un projet de vie, soins et thérapeutiques individuels pour chaque patient dans le souci de sa qualité de vie
- Assurer l'accompagnement des familles et des proches
- Assurer l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage
- Assurer le soutien des patients, l'information et le soutien des aidants
- Assurer la préparation et l'accompagnement à la réinsertion sociale et familiale en lien avec les professionnels intervenant au domicile.

• EHPAD

L'établissement de Condom gère 60 places d'EHPAD permettant l'accueil de personnes âgées qui ont besoin d'une assistance journalière et permanente.
L'EHPAD assure un ensemble de prestations comprenant le logement, les repas, divers services spécifiques tels que blanchisserie, soins d'hygiène et médicaux (selon l'état de la personne), animations...
C'est donc le nouveau domicile de la personne âgée.

Ce service accueille les résidents dont le maintien à domicile s'avère difficile, voire impossible en raison de leur dépendance physique ou psychique ainsi que ceux n'ayant plus leur autonomie de vie, dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et des traitements d'entretien.
Les résidents y trouvent une prise en charge et un accompagnement adaptés à leurs besoins dans le respect de la personne humaine.

Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels se relaie 24 heures/24 pour assurer aux résidents tous les soins et le confort possible :

- infirmier(e)s de jour (8h - 20h)
- aide-soignant(e)s et/ou aide-médico-psychologique de jour — 6h45 - 14h15 / 13h45 - 21h15 ou 8h-20h
- agents des services hospitaliers — 6h45 - 14h15 / 13h45 - 21h15 + dimanches et jours fériés en coupure
- psychologue
- diététicienne
- assistante de service social

La nuit deux aide-soignant(e)s ou un aide-soignant(e) et un agent des services hospitaliers sont présents dans le service de 21h à 7h.
La surveillance de nuit (si problème médical) est assurée par l'infirmier(e) de l'USLD.

L'animation

L'animation en gérontologie est un ensemble d'actions diverses et adaptées, en lien avec le vécu des résidents. Elle vise à une réponse aux attentes et aux besoins des personnes âgées, en vue du maintien, du développement de leur vie relationnelle, sociale et culturelle.
L'entrée en EHPAD ne signifie pas l'arrêt de toute activité. Pour préserver l'indépendance de chacun, des ateliers variés et animés par les membres de l'équipe sont proposés aux résidents en fonction des goûts et des capacités de chacun.
Ils permettent les échanges avec les autres résidents et avec le personnel dans une ambiance conviviale.

Le planning d'animation est établi pour le mois et affiché dans le service.
L'association des « Amis de Pasteur » en partenariat avec les résidents, les familles et les membres du personnel évalue les animations proposées et formule des propositions pour les mois à venir.

III – LE PLATEAU TECHNIQUE

Outre les services de soins, la maison de retraite et le service de long séjour, l'établissement dispose d'un plateau technique composé de :

- un service d'imagerie médicale
- un service de consultations externes
- un service de rééducation
- un service social
- un service de pharmacie à usage intérieur

Service d'imagerie médicale

Le service d'imagerie médicale est composé d'un radiologue et de 4 manipulateurs qui assurent la permanence et la continuité du service.

Le radiologue pratique les examens radiologiques conventionnels et échographiques pour les patients hospitalisés, les résidents, les personnes accueillies aux urgences.

Le service dispose de la Télémédecine.

La télémédecine est une pratique médicale qui met en rapport entre eux, par la voie des nouvelles technologies :

- soit le patient et un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels un professionnel médical,
- soit plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels au moins un professionnel médical.

Elle permet :

- d'établir un diagnostic
- d'assurer, pour un patient à risque, un suivi dans le cadre de la prévention ou un suivi post thérapeutique
- de requérir un avis spécialisé
- de préparer une décision thérapeutique
- de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes
- d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

Service de consultations externes

L'établissement met à disposition un service de consultations de spécialistes.
Les consultations externes prennent en charge les patients hospitalisés mais aussi les patients extérieurs suite à une demande par un médecin traitant ou un spécialiste.
La prise de rendez-vous s'effectue auprès du secrétariat médical du lundi au vendredi.

Les spécialités pouvant être proposées :

- gastroentérologie
- chirurgie orthopédique
- chirurgie digestive
- oto-rhino-laryngologie
- gynécologie
- consultation mémoire
- neurologie
- planning familial

Service de rééducation

L'équipe de rééducation composée de deux masseurs kinésithérapeutes intervient dans tous les services de l'établissement y compris en secteur EHPAD.
Elle assure tous les types de rééducation, quel que soit la pathologie, sur prescription médicale. Elle permet une prise en charge optimale dans le soutien rééducatif.

Service social

Une assistante sociale est joignable tous les jours ouvrés de 9h à 16h.
Le service social a pour mission d'aider dans toutes les démarches, soit en cours d'hospitalisation, soit afin de préparer la sortie :

- en vue d'une admission en service de convalescence, de soins de suite spécialisés, en maison de retraite, en unité de soins de longue durée,
- pour organiser votre retour à domicile avec aides (aides ménagères, matériel médicalisé…)
- pour vos recherches d'hébergement et problèmes liés au logement,
- pour une demande de protection juridique,
- pour une prise en charge sur le plan social (couverture sociale, surendettement, invalidité…)
- pour toutes liaisons avec les partenaires extérieurs et autres services sociaux.

Pharmacie à usage intérieur

Ce service est composé d'un pharmacien et de deux préparatrices en pharmacie.
La pharmacie centrale délivre les produits pharmaceutiques pour les patients de l'établissement et rétrocède aux usagers extérieurs les médicaments à usage hospitalier sur présentation d'une ordonnance.

HYGIENE ET GESTIONS DES RISQUES

DEFINITION DE L'INFECTION NOSOCOMIALE

C'est une infection contractée à l'hôpital soit par le malade, soit par le personnel du fait de son activité professionnelle.
Le terme nosocomial vient du grec "nosos" maladie et "komein" soigner.
Une enquête nationale de prévalence organisée en juin 2001 par les Centres de Coordination des Comités de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.C.L.I.N.) incluant 1533 établissements publics et privés, a montré que 6,9 % des patients ont contracté une infection nosocomiale (IN) durant leur séjour à l'hôpital. Si l'on rapporte ce chiffre à l'ensemble des hospitalisations en France, environ 800 000 personnes sont concernées par ces infections chaque année.
Les infections nosocomiales ont de nombreuses conséquences ; parmi elles, citons : l'accroissement de la durée moyenne de séjour du patient ; l'augmentation des dépenses hospitalières ; la prolongation des arrêts de travail ; les invalidités et trop souvent la mort…

La prévention des infections nosocomiales est de la responsabilité de chaque professionnel et doit être une préoccupation de tous les instants…

❖ Hygiène des mains

Nos mains sont le principal vecteur de transmission des infections nosocomiales !
50 à 80 % des I.N. sont transmises par manuportage….

Le lavage des mains est donc une mesure essentielle

Pour être efficace, le lavage des mains doit respecter certaines règles :

- **Les ongles doivent être courts et sans vernis**
- **Les bijoux (bagues, alliances, montres, bracelets…) sont interdits**
- **Il doit être effectué, après le retrait des gants, entre deux patients et entre deux activités**
- **Le choix du type de lavage des mains doit être décidé en fonction de l'indication.**

Vous trouverez les différentes techniques de lavage et de désinfection des mains avec leurs indications dans les fiches techniques de recommandations.

❖ Tenue vestimentaire

• Veillez à ce que votre tenue soit adaptée : tunique-pantalon ou blouse, chaussures fermées antidérapantes et silencieuses. L'ensemble de la tenue est strictement réservée à l'usage hospitalier, elle doit être changée chaque jour et chaque fois qu'elle est souillée.
Les cheveux doivent être attachés, le port de bague et de bracelet est interdit pour des raisons d'hygiène.

❖ Le linge

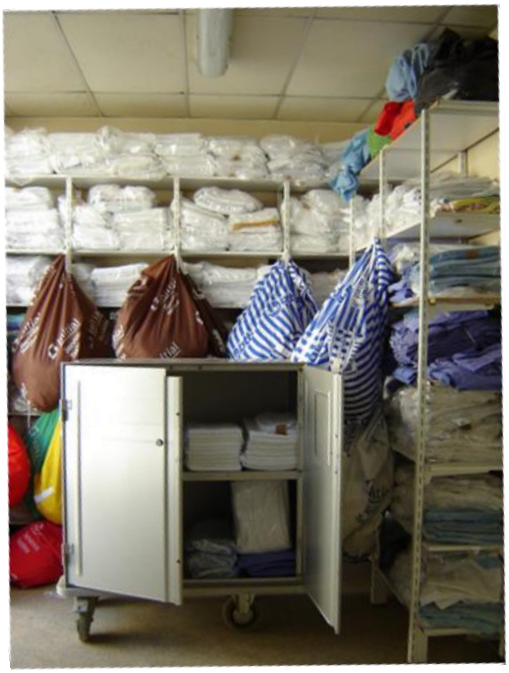

• Dans un établissement de santé, la fonction de linge est intégrée dans la prévention des infections.

- Un tri du linge sale est en place dans l'établissement.
- Des sacs de différentes couleurs sont à disposition.

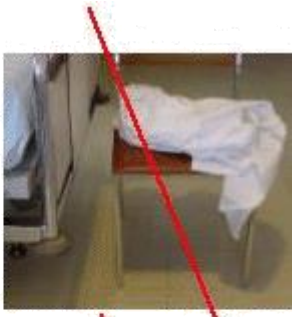

- Un conditionnement spécifique est prévu pour le linge contaminé.
- Evitez de mettre le linge sale en contact avec votre tenue de travail
- Lavez-vous les mains après manipulation du linge sale
- Videz les poches de vos tenues de travail avant de les déposer
- Manipulez le linge propre avec des mains propres
  Il est interdit de déposer le linge sale à terre

❖ Les déchets

Les activités de soins génèrent une quantité de déchets dont la gestion s'inscrit dans la lutte contre infections nosocomiales.

Un tri des déchets est en place dans l'établissement.

Le respect des filières d'élimination est important par rapport :

- ✓ **au risque infectieux**
- ✓ **au coût engendré par le traitement des déchets à risque infectieux**

Déchets d'activités de soins à risque infectieux

DASRI

- Matériels piquants, tranchants ou coupants
- Tout objet souillé par du sang ou autre liquide biologique
- Tout déchet issu de la chambre d'un patient en isolement
- Conditionnement spécifique de couleur jaune

Déchets d'activités de soins assimilables aux ordures ménagères

❖ La conduite à tenir lors d'accident exposition au sang ou autre liquides biologiques déchets

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG OU AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES ?

1 Effectuer les premiers soins

2 Prévenir

3 Consulter

4 Déclarer

IMMEDIATEMENT

En cas de coupure, piqûre, morsure ou de projection sur peau lésée :

- **Nettoyer** avec de l'eau et du savon puis rincer.
- **Désinfecter** au moins 5 minutes par immersion dans du Dakin / Bétadine

Remarque : ne pas faire saigner en pressant la plaie.
Laisser saigner passivement sous l'eau.

En cas de projection sur les muqueuses (œil, etc…)

- **Rincer** abondamment au sérum physiologique ou à défaut à l'eau pendant au moins 5 minutes.

Remarque : en cas de port de lentilles de contact, penser impérativement à les enlever et les rincer.

DANS LES PLUS BREFS DELAIS

L'agent exposé doit :

- **Identifier** la source de l'AES (patient, matériel, etc…)
- **Prévenir** le médecin en charge du patient et le cadre de santé de son service la journée OU le médecin des urgences la nuit.

Pour :
- Connaître les sérologies VIH, VHB, et VHC du patient
- Obtenir le consentement du patient pour faire les recherches nécessaires si les sérologies sont inconnues.

- Consulter le médecin du service et/ou des urgences.

Le médecin des urgences doit :

- **Evaluer** le risque encouru.
- **Prendre** l'avis du médecin référents pour le VIH.
- **Proposer** les examens sanguins nécessaires et un éventuel traitement prophylactique.
- **Doit** s'assurer de la mise en place de la procédure de suivi.

DANS LES 24 HEURES

L'agent exposé doit :

- **Déclarer** l'AES à la direction des ressources humaines (qui le transmettra à la médecine du travail).
- **Fournir** un certificat médical d'Accident du Travail rempli par le médecin thésé, ainsi que la fiche de recueil des AES, au service des ressources humaines.

CES ETAPES SONT DETAILLEES DANS LE PROTOCOLE « PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG » HYG-PR-10 V1

❖ **Conduite à tenir face à un début d'incendie**

L'alarme incendie retentit :
- gardez votre calme
- le service des urgences prévient le service concerné
- le service va voir ce qui se passe et rappelle les urgences

En cas de feu :
- mise en sécurité des patients suivant les plans d'évacuation du service
- en même temps prévenez les pompiers
- essayez d'éteindre le feu en utilisant les extincteurs qui sont positionnés en fonction des risques possibles.
- comptez vos patients dans la zone de rassemblement et évaluer leur état de santé

Si vous êtes bloqué(e) dans la fumée, baissez-vous
l'air frais est près du sol
N'utilisez jamais les ascenseurs ou monte-charge

Mesures préventives :

- respectez et faites respecter les consignes et affichettes de sécurité
- n'encombrez pas les issues de secours et les couloirs
- dans chaque service le livret de sécurité est archivé. Prenez-en connaissance sur place.
- les places de parking sont réservées aux visiteurs
- prenez connaissance du règlement intérieur

INFORMATIONS PRATIQUES

❖ *LA LINGERIE*

Si vous le souhaitez l'établissement peut assurer le nettoyage de vos tenues.
A votre arrivée, présentez-vous à la lingerie en indiquant votre nom, le nom du service dans lequel votre stage se déroule, sa durée.

Mettez vos tenues sales dans l'un des sacs gris situées à l'intérieur du vestiaire.

Vous trouverez vos tenues, dans le casier du service concerné situé à l'entrée du vestiaire

❖ *LES REPAS*

Vous avez la possibilité de prendre le plateau repas de l'établissement, dans ce cas,
vous devez le commander auprès du service restauration via le site intranet de l'établissement.

Seuls les stagiaires titulaires d'une adresse mail créée par le service informatique lors de leur entrée dans l'établissement pourront accéder à ce service.

Il est donc important de s'assurer dès votre admission dans l'établissement qu'une adresse mail vous soit bien attribuée et fonctionnelle.

Toute commande doit être saisie impérativement avant 10h30 pour les repas de midi et 16h00 pour le soir
Vous trouverez votre plateau dans un chariot à partir de midi dans la salle de restauration.
Vous pouvez également apporter votre repas, dans ce cas un réfrigérateur et un four à micro-ondes sont à votre disposition dans la salle de repas du personnel.

❖ *VOTRE VEHICULE*

L'établissement ne disposant pas de parking réservé pour le personnel, vous êtes invité(e) à vous garer à l'extérieur de l'établissement. Ceci afin de réserver les quelques places disponibles aux visites des patients hospitalisés.
Nous vous en remercions.

❖ ***LE VESTIAIRE***

Un code sera nécessaire à l'ouverture des vestiaires, celui-ci vous sera communiqué lors de votre arrivée.

Afin de limiter le risque de vol, nous recommandons au personnel de ne pas venir au centre hospitalier avec des objets ou bijoux de valeur. L'établissement n'est pas responsable des vols.

❖ ***HORAIRES DE STAGE***

Il convient à chaque étudiant d'informer de sa venue le cadre du service, une semaine avant le début du stage.
Tous les étudiants se présentent le premier jour à 9 heures (horaires 9h-17h) et une fiche d'accueil lui sera remise.
Les horaires de stage seront fixés en commun accord avec le cadre du service.

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

VOS DROITS ET DEVOIRS

Le stagiaire est un individu à part entière, en période de formation, ayant des droits à faire valoir et des devoirs à respecter.

Droit du stagiaire

Art.1 Le stagiaire bénéficie d'un accueil personnalisé et d'une visite de la structure.
En service, il est présenté à l'équipe soignante.

Art.2 Le stagiaire est considéré comme une personne en formation.

Art.3 Le stagiaire est encadré selon ses objectifs personnels formalisés et validés par le cadre du service.
Il est suivi par une ou plusieurs personnes de référence et placé sous leur responsabilité.

Art.4 Le stagiaire bénéficie d'une évaluation mi-stage en accord avec le cadre et le tuteur de stage.
Il est évalué en fin de stage, sous la responsabilité du cadre de santé et du tuteur.

Art.5 Sur ses heures de stage, il dispose d'un temps de travail personnel pour approfondir ses connaissances, mener des recherches et préparer ses évaluations.

Art.6 Dans le cadre professionnel, il a la possibilité de s'exprimer, de participer à l'activité et aux travaux de réflexion de l'équipe.

Devoir du stagiaire

Art.1 Le stagiaire s'implique dans son stage et fait preuve de curiosité intellectuelle.
Il présente ses objectifs de stage et les réajuste avec l'équipe soignante.
Est à l'écoute de toute appréciation, et en tient compte dans son réajustement.

Art.2 Il fait preuve de rigueur professionnelle.
Il respecte : les règles de fonctionnement du service et s'y adapte (respect des horaires et prévenir en cas d'absence)
Les règles d'hygiène de base :
Il connaît et applique le protocole de lavage des mains en vigueur dans l'établissement.

Art.3 Il est responsable de ses actes.
Il s'engage à informer l'équipe soignante s'il est confronté à un soin qu'il ne maîtrise pas
.
Art.4 Le stagiaire respecte les patients et les personnes avec lesquelles il travail et fait preuve de savoir vivre.

Art.5 Il assure la sécurité des personnes soignées et veille à dispenser des soins de qualité.

Art.6 Il respecte les lieux de travail et le règlement intérieur de l'établissement d'accueil

Art.7 Il est soumis à la discrétion, au secret professionnel et au devoir de réserve.

Charte d'encadrement des étudiants en stage au Centre Hospitalier de Condom

La charte d'encadrement des étudiants en stage formalise l'engagement partagé entre le Centre Hospitalier de Condom et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour assurer la formation clinique des étudiants selon l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier - BO Santé – Protection sociale – Solidarités n°2009/7 du 15 août 2009.

La charte est portée à la connaissance de l'ensemble de l'encadrement et des professionnels de proximité du Centre Hospitalier de Condom, des Instituts de Formation en Soins Infirmiers ainsi que des étudiants accueillis en stage. Elle est jointe au livret d'accueil des étudiants en stage.

Article 1 : Les partenaires de la charte garantissent la confidentialité, le respect, et la sécurité des personnes soignées

Les partenaires de cette charte garantissent la confidentialité, le respect et la sécurité des personnes soignées quelle que soit l'étape de l'encadrement d'un étudiant en stage.

Article 2 : Le Centre Hospitalier de Condom s'engage à mettre en œuvre les conditions favorables à l'organisation et au déroulement des stages des étudiants infirmiers

Le Centre Hospitalier de Condom s'engage :

- à mettre à disposition des étudiants un livret d'accueil actualisé dans lequel sont définis les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement de chaque lieu de stage,
- à participer à l'organisation du parcours de stage des étudiants, au regard de leurs objectifs, en lien avec l'institut de formation concerné, et en fonction des ressources des terrains de stage,
- à informer les Instituts de Formation en Soins Infirmiers des évolutions institutionnelles.

Article 3 : Les partenaires de la charte s'engagent à développer une formation des étudiants infirmiers dans le cadre d'une alternance intégrative

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers s'engagent :

- à diffuser leur projet pédagogique,
- à informer le Centre Hospitalier de Condom des évolutions pédagogiques et réglementaires,
- à nommer un formateur référent de stage afin d'assurer le lien avec :
  - le maître de stage pour l'organisation générale des stages,
  - le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Le formateur référent de stage est un formateur en IFSI qui s'engage à maintenir des relations régulières avec le lieu de stage :

- il est vecteur d'information et de communication,
- il peut être associé dans des travaux de réflexion,

- il est l'interlocuteur privilégié de l'unité médicale, et notamment en cas de situations complexes,
- il partage avec le maître de stage sur les spécificités de l'unité médicale et sur les éléments théoriques et pratiques que peut acquérir le stagiaire,
- il peut organiser des temps de regroupement au cours du stage (pratique réflexive),
- il assure l'articulation de l'apprentissage en stage et le suivi pédagogique de l'étudiant.

Le Centre Hospitalier de Condom s'engage :

- à proposer des lieux de stage réunissant les conditions d'un encadrement professionnalisant

- à proposer pour chaque étudiant accueilli au Centre Hospitalier de Condom :
  - ***la désignation d'un maître de stage qui se porte garant :***
    des ressources, notamment par la présence de professionnels qualifiés, d'activités de soins permettant un réel apprentissage des étudiants en stage.
  - ***un encadrement par un tuteur formé au tutorat de stage et un accompagnement par des professionnels de proximité qualifiés qui :***
    structurent le parcours de stage de l'étudiant en lien avec le portfolio, accompagnent le questionnement sur les pratiques professionnelles et les références théoriques sous-jacentes, favorisent chez l'étudiant la construction d'une identité professionnelle.

- à garantir la qualité de l'encadrement des étudiants en stage.

L'étudiant est acteur et responsable de sa formation :

- il intègre une démarche constructive d'apprentissage pour acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans l'unité médicale et en utilisant son portfolio comme support des apprentissages,

- il accepte la confrontation des idées et progresse dans la connaissance de soi pour acquérir la distance professionnelle adaptée à la situation,

- il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et respectueux de la réglementation en vigueur.

<u>Article 4</u> : Le Centre Hospitalier de Condom s'engage dans une démarche d'amélioration continue de l'encadrement des étudiants en stage

Le Centre Hospitalier de Condom s'engage à fournir aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers les résultats annuels de l'évaluation de l'encadrement pédagogique des étudiants infirmiers.

Cette étude est réalisée à partir de l'analyse d'un questionnaire fourni dans le livret d'accueil et renseigné par les étudiants à l'issue de leur stage.

QUESTIONNAIRE DE FIN DE STAGE

Nom : …….. Prénom : ……..
Formation : …….. Année d'étude : ……..
Centre de formation : ……..

Stage de Formation OUI ❒ NON ❒
Stage d'Observation OUI ❒ NON ❒

Service : …….. Date : ……..

L'ACCUEIL

Avez-vous été satisfait de votre accueil ?

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait
Dans sa globalité				
Présentation par l'équipe pluridisciplinaire				
Présentation du service				
Présentation de l'établissement				

Commentaires :
……
……
……

LE STAGE

Avez-vous été satisfait de votre prise en charge ?

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait
Par le maître de stage				
Par le(s) tuteur(s)				
Par les professionnels de proximité				
Par le référent formateur de votre institution				

✓ *Avez-vous présenté des objectifs de stage* OUI ❒ NON ❒
✓ *Avez-vous atteint vos objectifs* OUI ❒ NON ❒
Si non lesquels et pourquoi ?
……
……
……

✓ *Le temps d'encadrement qui vous a été dédié vous a-t-il paru suffisant* OUI ❒ NON ❒

VOS EVALUATIONS

✓ *Avez-vous été évalué ?*
OUI ❒ NON ❒

✓ *Si oui, avec quel type d'évaluation ?*
Evaluation Formative ❒ Evaluation Normative ❒

✓ *Votre parcours d'apprentissage a-t-il été réajusté :*
- *en fonction des bilans réalisés en stage* OUI ❒ NON ❒
- *en fonction de votre portfolio* OUI ❒ NON ❒

✓ *Avez-vous rencontré des difficultés durant votre stage ?*
OUI ❒ NON ❒
Si oui,
Lesquelles……
……
……

Avez-vous des suggestions ou des propositions à nous soumettre afin d'améliorer la prise en charge des stagiaires ?
……
……
……
……
……
……
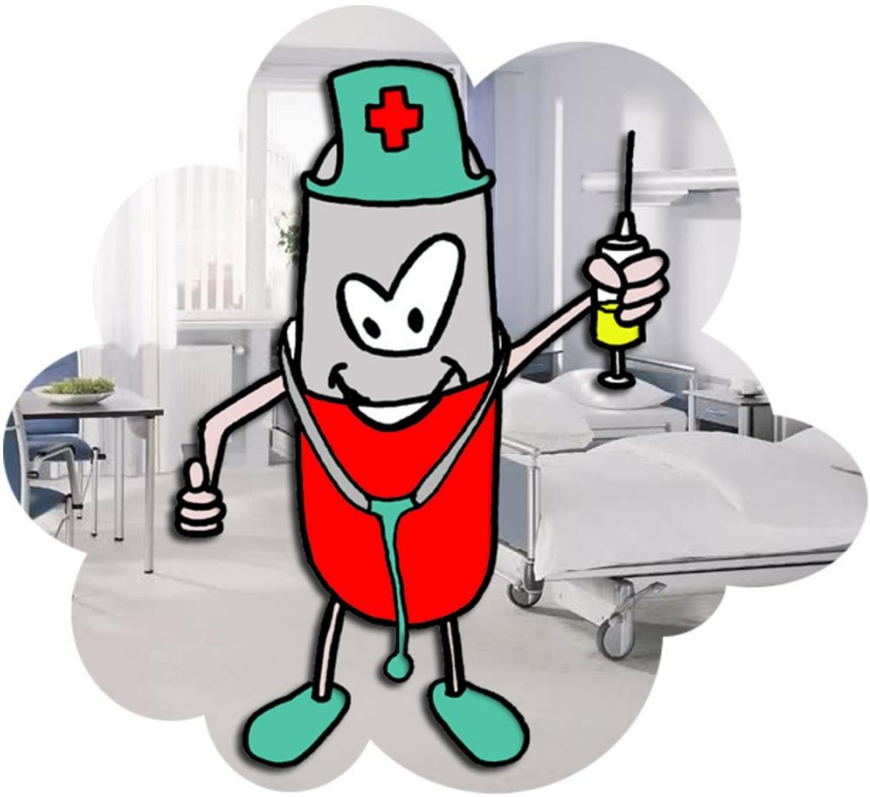
Merci d'avoir pris le temps de remplir cette feuille.